

RCS : AURILLAC Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00173 Numéro SIREN : 899 447 999 Nom ou dénomination : A CONTRE COURANT
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002498

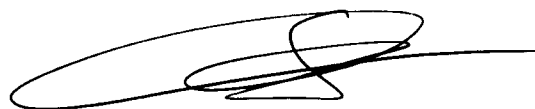
Comptes annuels

2022

Période du 30/04/2021 au 30/09/2022

Comptes annuels

Copie certifiée
conforme.



Comptes annuels

2022

Période du 30/04/2021 au 30/09/2022

Attestation



Attestation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL A CONTRE COURANT relatifs à l'exercice du 30/04/2021 au 30/09/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	51 814
Chiffre d'affaires	104 313
Résultat net comptable (Perte)	-21 136

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces diligences n'incluent pas l'inventaire et la valorisation des actifs, notamment ceux des stocks et des éventuels travaux en cours.

Nous formulons une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

ABSENCE DE SUPPORT DE CAISSE

Pour GESTELIA CANTAL

Signé électroniquement le 11/05/2023 par
Didier Regis



Comptes annuels

2022

Période du 30/04/2021 au 30/09/2022

Etats de synthèse



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A CONTRE COURANT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 51 814 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 21 136 euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 30/04/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.





Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Désignation de l'entreprise <u>EURL A CONTRE COURANT</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>2 Les Garrigues 15120 MONT SALVY</u>																									
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	9	9	4	4	7	9	9	9	0	0	0	1	7
8	9	9	4	4	7	9	9	9	0	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>17</td></tr></table>										17	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td></td></tr></table>			Exercice N clos le <u>30/09/2022</u>											
17																									
ACTIF																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010				012																
			Autres*		014		2 590		016		615		1 974												
	Immobilisations corporelles*				028		38 780		030		8 740		30 040												
	Immobilisations financières* (1)				040				042																
	Total I (5)				044		41 370		048		9 355		32 014												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050				052																	
		Marchandises *		060		4 502		062				4 502													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		1 902		070				1 902													
		Autres* (3)		072		3 279		074				3 279													
	Valeurs mobilières de placement		080				082																		
	Disponibilités		084		8 891		086				8 891														
	Charges constatées d'avance *		092		1 224		094				1 224														
	Total II		096		19 800		098				19 800														
	Total général (I + II)		110		61 170		112		9 355		51 814														
PASSIF												Exercice N NET		1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 000																				
	Écarts de réévaluation		124																						
	Réserve légale		126																						
	Réserves réglementées*		130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131																						
	Report à nouveau		134																						
	Résultat de l'exercice		136		(21 136)																				
	Provisions réglementées		140																						
	Total I		142		(19 136)																				
Provisions pour risques et charges		Total II		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		39 966																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		17 081																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		9 823						13 903														
	Produits constatés d'avance		174																						
Total III		176		70 950																					
Total général (I + II + III)		180		51 814																					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	33 870																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	47 335																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	6 140																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A CONTRE COURANT

Néant ☐ *Exercice clos le
30/09/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	210	104 313	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214			
		services*	intracommunautaires	217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222				
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226	7 671			
	Autres produits			230	75			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	112 059	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	62 157			
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(4 502)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	58 966			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	250			
	Rémunérations du personnel*			250	5 366			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	23			
	Dotations aux amortissements*			254	9 957			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	262	288			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	132 508
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(20 449)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290	6 140			
	Charges financières (V)			294	1 464			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	5 363		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(21 136)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	21 136		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249	251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354	21 136
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372	21 136

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A CONTRE COURANT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412	2 590	414		416	2 590												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	23 378	444	1 640	446	21 738												
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	20 825	464	4 325	466	16 500												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	541	474		476	541												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	47 335	494	5 965	496	41 370												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502	615	504		506	615												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 823	534	89	536	2 733												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	6 315	554	511	556	5 803												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	203	564		566	203												
TOTAL		570		572	9 957	574	601	576	9 355												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		QUAD CFMOTO 520S	THERMOSCELLEUSE DE B																		
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	4 325	511	3 813	4 500	686																
2	1 640	89	1 550	1 640	89																
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	5 965	580	601	582	5 363	584	6 140	586	776	581		587		589						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL		596	776	585		597		599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A CONTRE COURANT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	21 136
Total des déficits restant à reporter	870	21 136

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 737
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 219
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

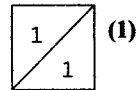
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL A CONTRE COURANT															Néant ☐	
Exercice ouvert le : 30/04/2021 et clos le : 30/09/2022															Durée en nombre de mois 17	
DECLARATION DES EFFECTIFS																
Effectifs moyens du personnel															376	1
Dont apprentis															657	
Dont handicapés															651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105	
TOTAL 1															106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143	
Subventions d'exploitation reçues															113	
Variation positive des stocks															111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153	
TOTAL 2															144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Achats															121	
Variation négative des stocks															145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150	
TOTAL 3															152	
IV Valeur ajoutée produite																
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117	
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022	
Effectifs au sens de la CVAE															023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026	
Période de référence															024	/ /
Date de cessation															186	/ /

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2022

N° SIRET 8 9 9 4 4 7 9 9 9 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A CONTRE COURANT

ADRESSE (voie) 2 Les Garrigues

CODE POSTAL 15120 VILLE MONT SALVY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

A CONTRE COURANT

EURL

Au capital de 2000 euros

Siège social : 2 Les Garrigues 15120 MONTALVY

RCS d'Aurillac n° 899447999

Assemblée générale ordinaire du 29/09/2023

A Montsalvy

Le 29/09/2023

A 10heures

Simon Puard, l'associé unique, de l'entreprise A CONTRE COURANT, entreprise à responsabilité limitée et unipersonnelle (EURL) au capital de 2000 €, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire, au 2 Les Garrigues 15120 MONTALVY.

L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbations des comptes
- Affectation du résultat

Première résolution : approbation des comptes annuels :

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 30/09/2022 se soldant par un déficit de 21 136 €.

Deuxième résolution : affectation du résultat :

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 21 136 € de la manière suivante :

- le solde en report à nouveau soit 21 136 €

L'associé unique

PUARD Simon



A CONTRE COURANT
2 Les Garrigues, 15120 MONTALVY
Siret : 89944799900017 - APE : 5610C
Tél : 07 65 26 41 46
contact@poissonnerie-acontrecourant.fr
www.poissonnerie-acontrecourant.fr